



CONSEIL MUNICIPAL - PROCES VERBAL DU 23 Février 2026

Le conseil municipal de la commune de Frasne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Commune, 2 rue de la gare à Frasne, sous la présidence de Philippe Alpy.

Conseillers communaux présents :

ALPY	Philippe	Présent
BARTHET	Nicolas	Présent
BECHLER	Florence	Présent
BOURGEOIS	Alexandre	Présent
BOUVERET	Gilles	Présent
BRESSAND	Laetitia	Présent
CHRETIEN	André	Excusé
FRICK	Pascal	Présent
JEANNIN	Danielle	Présent
LEPEULE	Jacqueline	Présent
MARMIER	Angélique	Absent
PARIS	Marine	Procuration à H. POULIN
PAULIN	Joëlle	Présent
POULIN	Hélène	Présent
TROUTTET	Bruno	Procuration à P. ALPY
VIENNET	Marie-Madeleine	Procuration à J. LEPEULE
VUILLAUME	Fabien	Présent
VUILLEMIN	Adeline	Absent
VUILLEMIN	Laurent	Présent

ORDRE DU JOUR

Le maire propose de retirer de l'ordre du jour les sujets relatifs au foncier, ainsi que les comptes de gestion et les comptes administratifs, et de modifier l'affectation du résultat en procédant à une reprise anticipée des résultats.

Aucune objection n'étant formulée, la séance peut débuter.

Le compte rendu de la dernière séance est soumis à approbation et est adopté à l'unanimité.

Points soumis pour délibération

1. Ressources humaines

Affaire 1 : Demande de financement pour le poste de Chef de Projet – Petite Villes de Demain

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été sélectionnée dans le cadre du programme "Petites Villes de Demain".

Ce programme permet de bénéficier d'une aide pour financer en partie l'ingénierie nécessaire à la revitalisation du bourg, avec une prise en charge à hauteur de 50% du salaire brut chargé (dans la limite de 22 500 euros par an), pendant toute la durée du programme.

Dans ce cadre, une demande de subvention annuelle doit être soumise auprès de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et de la Banque des Territoires. Le coût global estimé pour ce poste (salaire et frais de déplacement) est de 45 000 euros, tandis que la subvention disponible s'élève à 22 500 euros.

Le maire demande l'autorisation de déposer la demande de subvention.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2. Budgets

Bruno Trouttet entre en séance.

Affaire 2 : Dispositions relatives à la revente du matériel informatique

Dans le cadre de la fin du mandat municipal en cours, la collectivité a décidé de procéder à la cession des tablettes mises à disposition des adjoints pour l'exercice de leurs fonctions.

Ces équipements, initialement attribués afin de faciliter l'accès aux documents dématérialisés et aux outils de travail collaboratif, peuvent, conformément à la réglementation en vigueur et après délibération de l'assemblée faire l'objet d'une cession à leurs utilisateurs.

La valeur résiduelle de chaque tablette (avec clavier, souris et chargeur) a été fixée à 100 €, tenant compte de son état et de sa durée d'amortissement

Les modalités pratiques proposées sont les suivantes :

- Questionnement par courrier de chaque élu sur son souhait, ou non, de racheter le ou les matériels mis à sa disposition ;
- Pour les élus qui souhaiteront procéder au rachat, les montants seront déduits directement de l'indemnité du mois de mars ;
- Il sera demandé aux élus qui ne souhaiteront pas conserver leur matériel de le ramener à la mairie.

Les services procéderont, préalablement à toute cession ou restitution, à la suppression des données et à la réinitialisation complète des équipements. A ce titre nous vous demandons de bien vouloir déposer en mairie vos équipements au plus tard le 6 mars 2026.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Affaire 3 : ACPH Halle sportive et culturelle

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'actualiser les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement dans le cadre du projet de la halle sportive et culturelle à FRASNE, Le montant total n'est pas modifié, en revanche, compte-tenu des non réalisation en 2025, une mise à jour est nécessaire, selon les montants fixés dans les tableaux ci-après :

À ce jour, le coût estimatif des opérations s'élève à 2 726 814,80 € TTC.

Crédit budgétaire	Prev 2025	Prev 2026	Prev 2027
Dépenses prévisionnelles	0 €	2 465 187,80 €	261 627,00 €

Crédit budgétaire	Prévisionnel de 2025	Prévisionnel de 2026	Prévisionnel de 2027	Prévisionnel de 2028
Subventions Attendues	- €	616 296.95 €	1 027 161.58 €	
FCTVA	- €	- €	404 389.41 €	42 917.29 €

Le conseil municipal approuve avec 15 votes pour et une abstention d'Helene Poulin.

Affaire 4 : APCP Chaufferie bois et plan de financement

Il est proposé au conseil municipal de créer une APCP pour le budget annexe Chaufferie bois comme ci-après.

Intitulé de l'opération

Nom de l'opération : Création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur

Nature de la dépense : Investissement

Durée prévisionnelle de l'opération : 2026–2027

Présentation et justification de l'opération

L'opération a pour objet de la création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur. La mise en place d'une Autorisation de Programme est justifiée par le caractère pluriannuel de l'opération et la nécessité de lisser les paiements sur plusieurs exercices budgétaires.

Plan de financement	
Nature des dépenses	Montant HT
Travaux pour la création de la chaufferie et du réseau de chaleur	2 109 452.00 €
Marché de maîtrise d'œuvre	138 591.00 €
Contrôleur technique	5 000.00 €
SPS	3 360.00 €
Etude de sol	3 500.00 €
COUT TOTAL PREVISIONNEL (HT)	2 259 903.00 €
Ressources prévisionnelles de l'opération	
FEDER	531 942.40 €
SYDED - Aide CCRt	725 980.00 €
Aide départementale PAC@25	60 000.00 €
Aide DSIL/DETR	400 000.00 €
SYDED - Aide FTE	90 000.00 €
Sous-total aides publiques	1 807 922.40 €
Taux d'aide publique	80%
Participation de la commune	451 980.60 €
Sous-total participation de la commune	451 980.60 €
TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLE (HT)	2 259 903.00 €

L'APCP est modifiée ainsi :

Montant de l'Autorisation de Programme (AP) (montant H.T.)

Travaux	Montant	2 109 452.00€
Services	Montant	150 451.00€
Autorisation de Programme totale		2 259 903.00€

Répartition des Crédits de Paiement (CP) (montant H.T.)

Exercice	Crédits de Paiement
Année N	1 081 890.4€
Année N+1	1 178 012.60 €
Total CP	2 259 903.00€

Mode de financement prévisionnel (montant H.T.)

Source de financement	Montant
Subventions	1 807 922.40€
Emprunt	451 980.60 €
Total	2 259 903.00€

Répartition 2026 : 648 484.92€ (35% subventions) + 433 405.48€ (prêt)

Répartition 2027 : 1 159 437.48€ (65% subventions) + 18 575.12€ (prêt)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Affaire 5 : Subvention au C.C.A.S.

Comme chaque année le budget principal de la commune verse une subvention au budget CCAS de Frasne. Pour l'année 2026 le maire propose de verser une somme de 7 081.61€.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Affaire 6 : Etat 1259, fiscalité

Les taux de référence 2025 sont les suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 32.61 % (dont taux départemental 18.08%)
- Taxe foncière (non bâti) : 19.65 %
- Taxe d'habitation : 16.40%

Le maire propose de ne pas adopter de hausse sur les taux de référence des deux taxes soit pour 2026 :

- Taxe foncière (bâti) : 32.61% (dont taux départemental 18.08%)
- Taxe foncière (non bâti) : 19.65 %
- Taxe d'habitation : 16.40%

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Affaire 7 : Reprises anticipées des résultats

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, L.2311-6 et R.2311-11 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le budget primitif de l'exercice 2026

Vu le compte de gestion de l'exercice 2025 n'a pas encore été voté ;

Considérant que le compte administratif de l'exercice 2025 n'a pas encore été voté ;

Considérant qu'il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif année 2026, sur la base des résultats estimés à la clôture de l'exercice ;

Vu l'accord de Monsieur Hernandez pour la reprise

Le maire propose les reprises comme suit :

Budget annexe bois :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	82 611.74 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	395 804.45 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	478 416.19 €
D Solde d'exécution d'investissement	-22 190.30 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -22 190.30 €
AFFECTATION = C	=G+H 478 416.19 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	22 190.30 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	456 225.89 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Budget annexe chaufferie bois

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	9 661.62 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	167 873.77 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	177 535.39 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-35 012.02 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-35 012.02 €
AFFECTATION (2) = d.	177 535.39 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	35 012.02 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	142 523.37 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Budget communal

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	894 889.11 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 591 490.93 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	4 486 380.04 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-525 089.03 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	203 023.38 €
Besoin de financement F	=D+E -322 065.65 €
AFFECTATION = C	=G+H 4 486 380.04 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	322 065.65 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	4 164 314.39 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

Vote des budgets primitifs 2026

L'année 2026 correspond à une année de transition liée au renouvellement de l'équipe municipale. Le budget 2026 est donc préparé et voté par l'équipe en place à la fin de l'année 2025, dans un souci de continuité du service public.

Ce budget reprend principalement les **engagements déjà pris au 31 décembre 2025**, ainsi que les dépenses nécessaires au fonctionnement courant de la commune. Il ne vise pas à engager de nouveaux projets, mais à permettre de lancer des études, assurer le bon fonctionnement des services et la poursuite des actions déjà lancées.

Afin de faciliter le travail de la future équipe municipale, le budget 2026 est présenté par **grands postes thématiques** (foncier, voirie, numérique, etc.), offrant une lecture claire des crédits disponibles et des actions en cours.

Ce budget constitue une base de travail pour la nouvelle municipalité, qui disposera, si besoin, de la possibilité de voter un **budget supplémentaire ou des décisions modificatives** afin d'ajuster les crédits aux priorités qu'elle souhaitera mettre en œuvre.

Il est rappelé que les budgets sont votés aux chapitres comme présenté ci-dessous.

Affaire 8 : Budget annexe bois primitif 2026

Chapitre	Budgétisé
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
011	Charges à caractère général 262 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement 254 225.89 €
Total	DEPENSES 516 225.89 €
RECETTES	
002	Résultat de fonctionnement reporté 456 225.89 €
70	Prod. services, domaine, ventes divers 60 000.00 €
Total	RECETTES 516 225.89 €

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
001	Solde exécution invest. reporté	22 190.30 €
21	Immobilisations corporelles	160 000.00 €
Total	DEPENSES	182 190.30 €
RECETTES		
021	Virement de la section de fonctionne	254 225.89 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	22 190.30 €
Total	RECETTES	276 416.19 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Affaire n°9 : Budget annexe chaufferie bois primitif 2026

EXPLOITATION		
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	142 000.00 €
012	Charg. pers. et frais assimilés	8 000.00 €
023	Virement à la sect° d'investis.	60 723.37 €
042	Opérations d'ordre entre section	2 000.00 €
65	Autres charges gestion courante	1 000.00 €
66	Charges financières	13 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000.00 €
68	Dotations aux amortissements	2 000.00 €
Total	DEPENSES	230 723.37 €
RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté Fonc	108 723.37 €
70	Ventes prod fab, prest serv, mar	120 000.00 €
77	Produits exceptionnels	2 000.00 €
Total	RECETTES	230 723.37 €

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	35 012.02 €
040	Opérations d'ordre entre section	26 486.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	44 945.97 €
21	Immobilisations corporelles	54 291.40 €
23	Immobilisations en cours	1 115 690.40 €
Total	DEPENSES	1 276 425.79 €
RECETTES		
021	Virement de la section de fonct.	60 723.37 €
040	Opérations d'ordre entre section	65 000.00 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	68 812.02 €
13	Subventions d'investissement	648 484.92 €
16	Emprunts et dettes assimilées	433 405.48 €
Total	RECETTES	1 276 425.79 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Affaire n°10 : Budget principal primitif 2026

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
DEPENSES			DEPENSES		
011	Charges à caractère général	959 500.00 €	001	Solde exécution invest. reporté	525 089.03 €
012	Charges de personnel et frais assimilé	480 000.00 €	040	Opérations ordre transf. entre sections	40 000.00 €
014	Atténuations de produits	120 200.00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	600 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	4 121 374.78 €	20	Immobilisations incorporelles	60 900.00 €
042	Opérations ordre transf. entre sections	71 000.00 €	204	Subventions d'équipement versées	100 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	145 980.61 €	21	Immobilisations corporelles	997 609.34 €
66	Charges financières	70 000.00 €	23	Immobilisations en cours	3 778 655.08 €
67	Charges spécifiques	2 000.00 €			
Total	DEPENSES	5 970 055.39 €	Total	DEPENSES	6 102 253.45 €
RECETTES			RECETTES		
002	Résultat de fonctionnement reporté	4 164 314.39 €	021	Virement de la section de fonctionne	4 121 374.78 €
042	Opérations ordre transf. entre sections	40 000.00 €	040	Opérations ordre transf. entre sections	71 000.00 €
70	Prod. services, domaine, ventes divers	52 200.00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	550 266.44 €
73	Impôts et taxes	227 272.00 €	13	Subventions d'investissement	1 129 612.23 €
731	Fiscalité locale	820 000.00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	230 000.00 €
74	Dotations et participations	586 269.00 €			
75	Autres produits de gestion courante	80 000.00 €	Total	RECETTES	6 102 253.45 €
77	Produits spécifiques	0.00 €			
Total	RECETTES	5 970 055.39 €			

Le conseil municipal approuve avec 15 votes pour et une abstention d'Hélène Poulin.

La séance est levée à 20h54.

Le secrétaire de séance	Le maire, Philippe Alpy